

CNESER

Réunion en séance plénière Séance du Lundi 18 septembre 2017

RELEVÉ DES VOTES

Sous la présidence de M. Alain BERETZ, directeur général de la recherche et de l'innovation, de M. Frédéric FOREST, le chargé des fonctions de directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle par intérim, de M. Alain ABECASSIS, chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche et de Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, chef du service de la stratégie des formations et de la vie étudiante.

Etablissement

- **Projet de décret modifiant le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la COMUE université Bourgogne-Franche Comté et approbation de ses statuts.**

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE	AVIS
CNESER PLENIER	30	18	5	0	AVIS FAVORABLE

Commission d'études spécialisées du CNESER

- **Examen de la proposition de texte de la commission d'études spécialisée du CNESER « Financements de l'enseignement supérieur et de la recherche publics, hors du budget de la MIREs ».**

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE	AVIS
CNESER PLENIER	44	7	2	0	AVIS FAVORABLE

Formations

- **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 avril 2017 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine.**

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS	REFUS DE VOTE	AVIS
CNESER PLENIER	16	3	25		AVIS FAVORABLE

- **Projet d'arrêté modifiant l'arrêté portant habilitation des universités à délivrer des diplômes d'études spécialisées en pharmacie en date du 18 avril 2016.**

INSTANCE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	AVIS
CNESER PLENIER	45	0	0	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Le chef du service de la coordination des stratégies
de l'enseignement supérieur et de la recherche

DGESIP / DGR1A



Alain ABECASSIS